

SCOTT

(Nom de la Municipalité)

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la sousignée, Nicole Thibodeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance régulière du conseil, soit le 11 septembre 2017 à 19:30 hres, au 1, 8^{ème} rue.

Demande de dérogation mineure afin de permettre le raccordement au réseau d'égout sanitaire, de permettre d'aménager une terrasse et d'installer une enseigne de 0.74 m² à 1m en front du terrain.

Selon les alinéa g), i) et j) de l'article 10.9 du règlement de zonage # 198-2007,

« g) Aucune installation permanente n'est permise, telle que l'aménagement d'une terrasse et le branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout.

i) Le site où est localisé l'usage doit être pourvu de toilette(s) chimique(s).

j) Une seule enseigne d'une superficie maximale de 3 m² et déposée à plat sur l'usage est permise. »

Donc une dérogation afin de permettre le raccordement au réseau d'égout sanitaire, de permettre d'aménager une terrasse et d'installer une enseigne de 0.74 m² à 1 m en front du terrain.

Situés au 357, rue du Pont, lot numéro 2 721 570

DONNÉ à Scott, ce 9 août 2017.



Nicole Thibodeau, g.m.a.

Directeur général

Municipalité de Scott

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du Conseil)

Je soussignée Nicole Thibodeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 9 août 2017, entre 13:00 hres et 14:00 hres.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 9 août 2017.



Signature